

ARRETE DAJI/2021/SIGNATURE/N° 030
Portant délégation de signature

à

Madame Laurence CORVELLEC
Directrice Générale des Services

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Education,
Vu le code de la Commande Publique,
Vu le décret n°2010-175 du 23 février 2010 modifié relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 28 avril 2021 (publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 20 du 20 mai 2021 - NOR : ESRH2113565A) portant nomination de Madame Laurence CORVELLEC dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'Université d'Aix-Marseille (groupe supérieur), à compter du 1^{er} juin 2021,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Chapitre I
Scolarité

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à **Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **la désignation des jurys d'examen,**
- **la signature des diplômes.**

Chapitre II
Gestion de personnel

Article 2 :

Il est donné délégation de signature à **Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- l'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,
- la notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,
- des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,
- des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorants contractuels et vacataires).

Chapitre III En cas d'absence ou d'empêchement

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services, **Monsieur Jean-Philippe POTIER**, **Directeur Général des Services Adjoint**, reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université :

- les actes mentionnés aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Article 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente sur le site de l'Université et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 6 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté DAJI/2021/SIGNATURE/ N°015 du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER.

Article 7 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le...*01/06/2021*...

Les déléguataires

Laurence CORVELLEC
Directrice Générale des Services



Jean-Philippe POTIER
Directeur Général des Services Adjoint



Fait à Marseille, le 1^{er} juin 2021

Le délégué

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

